



RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET D'UN CABINET MINISTÉRIEL

Exercice financier : 2022-2023

Trimestre : avril-mai-juin 2022

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel du cabinet de la ministre Sonia LeBel	33 263,25 \$
Personnel du Secrétariat du Conseil du trésor	20 392,93 \$
Total ¹	53 656,18 \$

¹ Le montant inclut les allocations de séjour et les dépenses associées aux gardes du corps-chauffeurs de la ministre.